



communiqué

Date Le 9 novembre 1988
Pour publication

N^o 238

SAUMON ET HARENG DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:
LES MINISTRES CROSBIE ET SIDDON RÉTABLISSENT
LES FAITS CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DU GATT

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, Tom Siddon, ont annoncé aujourd'hui qu'il n'y a aucun fondement aux allégations voulant que les États-Unis entendent user de mesures de rétorsion contre le Canada dans les affaires du saumon et du hareng soumises au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

"Les règlements existants continueront de s'appliquer jusqu'à ce que le gouvernement canadien ait adopté de nouveaux règlements conformes au GATT, qui assureront la mise en place de mesures efficaces de conservation, de contrôle de la qualité et de gestion des ressources halieutiques de la côte Ouest", a indiqué M. Siddon. Le gouvernement fédéral a consulté étroitement toutes les parties intéressées - les conditionneurs, les syndicats, les pêcheurs et le gouvernement de la Colombie-Britannique - en ce qui concerne ces nouveaux règlements.

"Cette question n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange qui, bien sûr, n'est même pas encore entré en vigueur", a de son côté déclaré M. Crosbie. De nouveaux règlements s'imposent du fait qu'un groupe spécial du GATT a statué en mars dernier que les restrictions actuelles à l'exportation de poisson non transformé sont contraires aux obligations internationales contractées par le Canada dans le cadre du GATT.

.../2